



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 20 février 2013 — N° 25

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration concernant la Journée nationale de la stérilisation animale au Québec.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration concernant la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant le 40^e anniversaire du Club de l'âge d'or de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

M. Dubourg (Viau) fait une déclaration concernant le 20^e anniversaire de la Maison de la Famille de Saint-Michel.

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner le lancement de la 10^e édition du concours d'œuvres d'art en Chaudière-Appalaches.

20 février 2013

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant une entente historique entre l'Union des producteurs agricoles et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

M. Marsan (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Henri Lépine.

M. Richer (Argenteuil) fait une déclaration afin de féliciter les sculpteurs sur neige de Saint-André-d'Argenteuil dans le cadre de l'International de sculpture sur neige du Carnaval de Québec.

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration concernant le Grand Prix de Valcourt.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration concernant le 20^e anniversaire de la Fondation Lajemmerais.

À 9 h 57, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 12.

Moment de recueillement

20 février 2013

Dépôts de documents

M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2011-2012 de Revenu Québec.

(Dépôt n° 424-20130220)

M. Kotto, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel 2011-2012 de la Société de télédiffusion du Québec;

(Dépôt n° 425-20130220)

Le rapport annuel d'activités 2011-2012 du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec;

(Dépôt n° 426-20130220)

Le rapport annuel 2011-2012 de la Société de la Place des Arts de Montréal.

(Dépôt n° 427-20130220)

M. le président dépose :

Le rapport du commissaire au développement durable qui fait partie du rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale, pour l'année 2012-2013. Ce rapport est accompagné d'une présentation du contenu du rapport.

(Dépôt n° 428-20130220)

Puis il communique et dépose :

Une lettre, en date du 19 février 2013, que lui a adressée M. Amir Khadir, député de Mercier, concernant la participation des députés indépendants lors de l'étude des crédits budgétaires en commission parlementaire.

(Dépôt n° 429-20130220)

Dépôts de rapports de commissions

M. le Président dépose les rapports des commissions parlementaires qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2013-2014 :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;

(Dépôt n° 430-20130220)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire;

(Dépôt n° 431-20130220)

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation;

(Dépôt n° 432-20130220)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail;

(Dépôt n° 433-20130220)

Le rapport de la Commission des finances publiques;

(Dépôt n° 434-20130220)

Le rapport de la Commission des institutions;

(Dépôt n° 435-20130220)

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens;

(Dépôt n° 436-20130220)

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux;

(Dépôt n° 437-20130220)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.

(Dépôt n° 438-20130220)

20 février 2013

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Marsan (Robert-Baldwin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 043 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'augmentation des prestations d'aide sociale versées aux personnes seules handicapées.

(Dépôt n° 439-20130220)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, dépose :

Copie d'une lettre, datée du 27 juin 2012, adressée à Mme Louise Pagé, sous-ministre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, transmise par M. Marc Lacroix, secrétaire et dirigeant principal de l'information au Secrétariat du Conseil du trésor, concernant la suspension du droit d'engager des crédits pour l'exercice financier 2012-2013.

(Dépôt n° 440-20130220)

Motions sans préavis

Mme Boulet (Laviolette), conjointement avec M. Caire (La Peltre), présente une motion concernant les coupures budgétaires du ministère des Transports; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

20 février 2013

M. Dubé (Lévis), conjointement avec Mme David (Gouin), présente une motion concernant les organismes non budgétaires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Daneault (Groulx), présente une motion concernant des investissements en matière de santé non budgétés dans le Plan quinquennal des immobilisations; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme David (Gouin), conjointement avec Mme De Courcy, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Houda-Pepin (La Pinière) et M. Duchesneau (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Mme Louise Laurin;

QU'elle reconnaisse l'engagement de cette femme de cœur pour la langue française, l'éducation et la laïcisation de l'école québécoise, de même que sa détermination à faire du Québec une terre d'inclusion et d'ouverture à l'autre.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Ouimet, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

20 février 2013

Avis touchant les travaux des commissions

M. Ouimet, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance publique afin de procéder à l'étude des rapports annuels de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais; puis en séance de travail, afin de discuter des observations, conclusions et recommandations de la commission à la suite des auditions tenues dans le cadre de l'étude des rapports annuels de gestion des Agences de la santé et des services sociaux;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse de mandats;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de poursuivre l'organisation des travaux concernant le mandat confié par l'Assemblée visant à faire la lumière sur les événements survenus le 24 octobre dernier concernant les interventions du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs auprès de l'organisme public et indépendant qu'est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits de l'Assemblée nationale

En exécution de l'article 286 du Règlement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 2013-2014.

20 février 2013

À la suite de la réunion des leaders des groupes parlementaires, conformément à l'article 285 du Règlement, Mme Poirier, présidente de la Commission plénière, informe la commission que la durée maximale de cette étude a été fixée à deux heures et que la répartition du temps de parole a été prévue comme suit : 20 minutes sont allouées à M. le président pour ses remarques préliminaires; environ 45 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 40 minutes sont allouées au groupe formant l'opposition officielle; environ 10 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 5 minutes sont allouées aux députés indépendants.

La commission plénière entreprend l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

L'étude des crédits de l'Assemblée nationale étant terminée, M. Turcotte (Saint-Jean), membre de la commission plénière, fait rapport à l'Assemblée.

À 13 h 02, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

Mme Poirier, première vice-présidente, informe l'Assemblée qu'elle a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 21 février 2013, sur une question adressée par M. Kelley (Jacques-Cartier) à Mme Marois, première ministre, concernant les consultations des Premières nations au sujet de l'annulation des projets de mini-centrales.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il renonce aux coupures budgétaires de 250 M\$ qui sont imposées aux universités d'ici 2013-2014;

QU'elle exige du gouvernement qu'il renonce à tout moyen de financement des universités qui alourdirait le fardeau fiscal des contribuables et qui freinerait la compétitivité des entreprises, notamment la révision de mesures fiscales visant à aider les entreprises.

Mme Poirier, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 46 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 42 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 16 minutes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 5 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Le Bouyonnec (La Prairie) propose :

Au deuxième alinéa, enlever les mots « et qui freinerait la compétitivité des entreprises, notamment la révision de mesures fiscales visant à aider les entreprises ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il renonce aux coupures budgétaires de 250 M\$ qui sont imposées aux universités d'ici 2013-2014;

20 février 2013

QU'elle exige du gouvernement qu'il renonce à tout moyen de financement des universités qui alourdirait le fardeau fiscal des contribuables.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et sur la motion d'amendement de M. Le Bouyonnec (La Prairie), sous réserve de la permission de son auteur.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) refuse la proposition d'amendement de M. Le Bouyonnec (La Prairie).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 15 en annexe)

Pour : **43** Contre : **69** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Bolduc (Mégantic).

20 février 2013

À 18 heures, M. Cousineau, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 21 février 2013, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

20 février 2013

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Sklavounos (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 15)

POUR - 43

Arcand (PLQ)	de Santis (PLQ)	Kelley (PLQ)	St-Amand (PLQ)
Bergman (PLQ)	Diamond (PLQ)	L'Écuyer (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Billette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Lessard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blais (PLQ)	Dubourg (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	Vallée (PLQ)
(Mégantic)	Fournier (PLQ)	Morin (PLQ)	Vallières (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Vien (PLQ)
(Jean-Talon)	(Hull)	(Fabre)	Weil (PLQ)
Boulet (PLQ)	Gautrin (PLQ)	Paradis (PLQ)	
Carrière (PLQ)	Hamad (PLQ)	Poëti (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Houda-Pepin (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Iràca (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	James (PLQ)	Sklavounos (PLQ)	

CONTRE - 69

Beaudoin (PQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	Marois (PQ)	Roy (CAQ)
Bédard (PQ)	Gaudreault (PQ)	Martel (CAQ)	(Arthabaska)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	McKay (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchet (PQ)	Gendron (PQ)	Ouellet (PQ)	Spénard (CAQ)
Bouillé (PQ)	Goyer (PQ)	Pagé (PQ)	St-Arnaud (PQ)
Breton (PQ)	Hébert (PQ)	Pelletier (PQ)	St-Laurent (CAQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Hivon (PQ)	(Saint-Hyacinthe)	Therrien (PQ)
Caire (CAQ)	Khadir (IND)	Pelletier (PQ)	Traversy (PQ)
Cardin (PQ)	Kotto (PQ)	(Rimouski)	Trottier (PQ)
Champagne (PQ)	Larouche (PQ)	Picard (CAQ)	Trudel (CAQ)
Chapadeau (PQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Proulx (PQ)	(Charlesbourg)
Claveau (PQ)	Leclair (PQ)	Rathé (CAQ)	Trudel (PQ)
Cloutier (PQ)	Legault (CAQ)	Richard (PQ)	(Saint-Maurice)
Daneault (CAQ)	Léger (PQ)	(Duplessis)	Turcotte (PQ)
De Courcy (PQ)	Lelièvre (PQ)	Richard (PQ)	Villeneuve (PQ)
Deltell (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	Zakaïb (PQ)
Drainville (PQ)	Lisée (PQ)	Richer (PQ)	
Dubé (CAQ)	Malavoy (PQ)	Roy (PQ)	
Duchesne (PQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)	
Duchesneau (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)	
Dufour (PQ)	Marcotte (CAQ)	(Montarville)	